

PRÉAVIS N°: 70/24

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 238'000.- pour l'achat d'une balayeuse électrique au service de voirie et des espaces verts

CONSEIL COMMUNAL DU 10 décembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 18 novembre à la salle du conseil pour traiter ce préavis.

Elle était composée de : Catarina Soares, Françoise Matthey, Philippe Hofer, Maja Jutzi rapportrice et Carine Steiner pour la COGEFIN.

Nous déplorons l'absence de M. Avni Iseni non excusé et au téléphone depuis la salle du conseil nous a fait part qu'il avait la grippe avec toux contagieuse.

Nous remercions Monsieur Gzim Rama, municipal de l'environnement et voirie pour sa disponibilité et ses explications et pour ses réponses précises à nos différentes questions.

Bien que le véhicule électrique aie plusieurs avantages comme par exemple la réduction d'émissions de CO 2, nous avons eu besoin de quelques renseignements complémentaires.

La charge de la batterie va se faire par les panneaux photovoltaïques déjà présents. La balayeuse sera le deuxième véhicule électrique de la commune mais le premier de la voirie.

Le nombre de conducteurs formés restera à deux selon Gzim Rama car mettre plus de personnes au courant du fonctionnement de la balayeuse engendrerait plus de frais et surtout plus de personnel.

Garder l'ancienne balayeuse n'en vaut pas la peine, car là aussi, cela nécessiterait plus de personnel et surtout beaucoup plus de frais pour l'entretien parce qu'elle commence vraiment à lâcher dans tous les sens.

Monsieur Philippe Hofer trouve que 8 ans d'âge c'est peu par rapport aux machines agricoles qu'on garde au moins 10 ans. Et il espère que la nouvelle durera plus que 8 ans.

Maja Jutzi constate que la nouvelle balayeuse est de la marque Bucher, donc une valeur qui a fait ses preuves. Mais en cas de besoin d'une réparation le technicien viendra sur place et l'immobilisation sera de courte durée, soit une demi à une journée.

La balayeuse a été testée et approuvée par les futurs conducteurs.

Ainsi après délibération la commission accepte à l'unanimité le préavis 70/24

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- **vu le préavis de la Municipalité No 70/24;**
 - **ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN;**
 - **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour**
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 238'000.- TTC pour l'achat d'une balayeuse CityCat V20e,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 25 novembre 2024

Maja Jutzi, rapportrice

